

# Charte du jury des concours Jardins fleuris & potagers / Décorations de Noël

## Préambule

La commune de Salles et le Conseil des Sages souhaitent faire perdurer les concours annuels des jardins fleuris et potagers et des décorations de Noël. Cette action impulsée par les Sallois en faveur de l'embellissement de nos habitations participe également à l'amélioration du cadre de vie.

### Les membres du jury des concours sont :

- 3 membres du Conseil des sages,
- 1 agent des services techniques de la commune,
- 2 élus comprenant un élu de la majorité et un élu parmi les groupes minoritaires.

### En tant que membre du jury, je m'engage à :

- Ne pas participer aux concours
- Diffuser largement la communication relative au concours notamment en favorisant le porte à porte en respectant les dates limites d'inscription :
  - o Date limite d'inscription le 1<sup>er</sup> jour de l'été pour le concours des jardins fleuris et potagers
  - o Date limite d'inscription le 1<sup>er</sup> jour de l'hiver pour le concours des décorations de Noël
- Participer à la collecte des lots remis aux participants et lauréats des concours.
- Participer à la réunion de préparation permettant de répartir les lots attribués aux participants et aux 3 lauréats des concours, de définir les dates des visites collectives et la date de la réunion du jury.
- Participer aux visites collectives fixées dans les 15 jours suivant la date limite d'inscription des concours. Aucune visite individuelle n'est autorisée en dehors des visites collectives programmées. Par empêchement, les membres du jury n'ayant pas pu participer à l'intégralité des visites collectives pourront voter uniquement pour les visites qu'ils ont effectué.
- Participer au jury en respectant les critères de notation prévus dans le règlement intérieur de chaque concours. Par empêchement, les personnes non-présentes lors du jury pourront transmettre leur grille de notation à un autre membre du jury afin que leur notation soit prise en compte.
- Respecter les notations individuelles de chaque membre du jury. Chaque membre du jury dispose d'une voix individuelle. L'ensemble des notations de chacun des membres déterminera la notation finale de chaque participant aux concours.
- Respecter la confidentialité des notations individuelles, collectives et la classification des participants aux concours jusqu'à la remise des prix officiels.
- Conserver une neutralité, un esprit bienveillant et une complète intégrité.

Je soussigné ..... atteste avoir pris connaissance des règlements intérieurs du concours ..... année ..... et m'engage à respecter la présente charte.

Date et signature